

## **265<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE**

**DIMANCHE 11 MARS 2018 à Cernier**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Bienvenue, premier chant du club, appel des sections.**
- 2. Procès-verbal de la 264<sup>ème</sup> assemblée du 12 mars 2017 à Cressier.**
- 3. Rapports statutaires :**
  - a) du président, du caissier, des vérificateurs de comptes;
  - b) des sections;
  - c) de l'archiviste;
  - d) des commissions scientifiques;
  - e) de l'administrateur;
  - f) du rédacteur du Rameau de Sapin;
  - g) du surveillant de la propriété.
  - h) de la commission des éditions
- 4. Nominations statutaires :**
  - a) des membres vétérans, jubilaires, honoraires et d'honneur;
  - b) des membres du comité central;
  - c) de l'administrateur;
  - d) du rédacteur du Rameau de Sapin;
  - e) du surveillant de la propriété;
  - f) de la commission des éditions;
  - g) des vérificateurs de comptes.
- 5. Modification des statuts (voir au verso de cette feuille)**
- 6. Désignation de la section organisatrice de l'assemblée générale 2019.**
- 7. Hommage aux membres décédés.**
- 8. Propositions individuelles (à remettre par écrit 10 jours avant l'assemblée).**
- 9. Divers et deuxième chant du club.**

**Article 10.**

- a) Tout membre peut demander, en tout temps, son transfert dans une autre section de son choix.  
 b) Seul un membre à part entière d'une section peut devenir membre ami d'une ou plusieurs sections.  
 c) Chaque section est libre d'avoir des membres soutiens ou autres mais ces personnes ne seront pas membres du CJ et n'apparaîtront pas au fichier central.

**ORGANISATION****Article 14.**

Les organes de l'association sont :

1. L'assemblée générale;
2. Le comité central;
3. La réunion des présidents; ~~Le grand comité~~
4. Les sections;
5. La réunion cantonale;
6. Les commissions scientifiques et spéciales;
7. L'archiviste ~~et le conservateur de l'herbier~~;
8. La commission de rédaction du Rameau de Sapin;
9. La commission des Editions du Club Jurassien;
10. La commission de surveillance de la propriété, y compris la Roche-aux-Noms;
11. Les vérificateurs des comptes.

**c) LA REUNION DES PRESIDENTS****Article 21.**

Le grand comité a été dissous par l'Assemblée générale du 11 mars 2018 à Cernier.  
 Ses attributions (établissement du calendrier des manifestations organisées par le comité central) sont reprises, en collaboration, par le comité central et les différentes sections.

**Article 21 bis**

Une "réunion des présidents" est constituée par :

- les président(e)s des sections;
- le(la) président(e) du comité central;
- le(la) responsable de la surveillance de la propriété;
- le(la) secrétaire aux verbaux du comité central.

Cette réunion a lieu au moins une fois par année (en principe début novembre).

Des réunions supplémentaires peuvent être demandées par une section ou le comité central durant l'année.

La réunion des présidents a pour but de favoriser le dialogue entre le comité central et les sections, de même qu'entre les sections.

**g) LES ARCHIVES ET L'HERBIER****Article 30.**

La section Soliat n'est plus dépositaire de l'herbier du Club Jurassien depuis juillet 2016. L'herbier est dès lors conservé à l'Université de Neuchâtel sous la responsabilité du conservateur des herbiers de l'Institut de botanique.

L'herbier est consultable par tout public.

**Article 40.**

Les présents statuts, adoptés par l'assemblée générale du 11 mars 2018 tenue à Cernier, entrent en vigueur immédiatement.

Ils abrogent et remplacent ceux du 8 mars 2015.

Au nom du comité central

le secrétaire

le président

Denis Robert

Laurent Bernaschina